YERRES

Service Culturel
N° Tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/276

OBJET : Convention de prestation de service relative à un concert de musique conclue avec l'association l'Orchestre à Cordes des Jeunes de l'Ile de France

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDÉRANT que la Commune organise un concert de musique le vendredi 20 octobre 2000, à 21H00 à l'église Saint Honest, 91330 Yerres.

DECIDE

DE signer une convention de prestation de service avec l'Association "L'Orchestre à Cordes des Jeunes de l'Ile de France" domiciliée Chemin des Prés, 77123 Noisy-sur-Ecole, représentée par son Trésorier, Monsieur Jean Etienne PASTIAUX, pour un montant de 21.100 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous-fonction 33, article 6042.

Fait à Yerres, le 6 octobre 2000

REÇU LE
13 OCT. 2000

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE